

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ACQUISITION DE PARCELLES SITUÉES
SUR LA COMMUNE DE LA COURONNE DANS LE
CADRE DES TRAVAUX DU BHNS**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Stratégies foncières et
immobilières - DB
N° 2020-D-313

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME :

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- Vu l'arrêté n°31 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de signature à Monsieur Michel GERMANEAU en sa qualité de conseiller délégué membre du Bureau.

DECIDE

Article 1 – Dans le cadre des acquisitions de biens immobiliers pour la mise en place du Bus à Haut Niveau de Service, sont approuvées les acquisitions de parcelles situées sur la commune de La Couronne, au lieu-dit Pré de l'Étang section BR, indiquées ci-dessous :

- Parcelles n°1131, 1133 et 1135 d'une superficie totale de 23 ca à la société OREXEL dont le siège social se trouve 11 rue de la Font du Rossignol 16440 Mouthiers sur Boeme, pour un montant de 966 €,
- Parcelle n°1137 d'une superficie de 42 ca à la SCI Jules et Mathieu dont le siège social se trouve 22 rue de la Libération 16400 La Couronne, pour un montant de 1 764 €.

Article 2 – Le montant total de ces acquisitions s'élève à 2 730 € soit 42 €/m². Les frais annexes sont à la charge de GrandAngoulême (notaire, géomètre...).

Article 3 – Les crédits sont inscrits au budget annexe Transport – 15201701.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de GrandAngoulême sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 20 novembre 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **20/11/2020**
Publié ou notifié,
Le **20/11/2020**